



OSAV, 29.04.2024

Rapport annuel sur le programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers 2023/2024

Période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024¹

Table des matières

1	Résumé.....	2
2	Objectifs de la détection précoce de la PPA chez les sangliers.....	2
3	Organisation et réalisation	3
4	Résultats	3
4.1	Répartition par motif d'analyse et catégorie d'âge	4
4.2	Répartition géographique des sangliers trouvés	6
5	Évaluation épidémiologique	8
5.1	Comparaison entre les chiffres moyens tirés des statistiques de la chasse et les analyses effectuées pendant l'année de chasse 2023/2024.....	8
5.2	Évaluation rétrospective du programme de détection précoce sur la base des statistiques de la chasse et des analyses effectuées pendant l'année de chasse 2023/24.....	9
6	Conclusions	9

Annexe

Figure 8 : part d'échantillons analysés de sangliers trouvés morts au cours de l'année de chasse 2023/24 par rapport à la valeur moyenne de sangliers périés pour cause de maladie, faiblesse, etc. selon les statistiques de la chasse 2013-2022..... 11

Figure 9 : part d'échantillons analysés de sangliers accidentés (2023/24) par rapport à la moyenne des sangliers accidentés dans la circulation routière entre 2013 et 2022 (statistiques de la chasse) .. 11

Figure 10 : nombre total de sangliers morts et annonces de sangliers périés (selon les statistiques de la chasse) par rapport aux analyses de dépistage de la PPA pendant l'année de chasse 2022/2023 . 12

¹ Sur la base de l'année de chasse, du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante.

1 Résumé

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale contagieuse dont l'issue est généralement fatale, qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Elle n'est pas dangereuse pour l'homme. La PPA se propage en Europe depuis quelques années. L'introduction de la PPA en Italie en 2022 a montré une fois de plus que des cas peuvent apparaître soudainement loin des zones infectées. La persistance du nombre de cas indique par ailleurs à quel point il est difficile de lutter contre un épisode de PPA une fois que la maladie est établie dans la population d'animaux sauvages. On peut supposer que le plus grand danger provient des denrées alimentaires rapportées de pays touchés par la PPA et contenant le virus, qui sont ensuite jetées négligemment puis finalement mangées par des sangliers. La Suisse est pour l'instant épargnée par cette épizootie, mais le risque d'introduction est permanent.

C'est pourquoi un programme national de détection de la PPA chez les sangliers a été lancé en avril 2018. Dans ce contexte, les sangliers trouvés morts ou tirés pour cause de maladie font l'objet d'analyses, afin de pouvoir détecter de manière précoce une éventuelle introduction de la PPA et prendre les mesures adéquates pour lutter contre la maladie et prévenir ainsi sa propagation.

Pendant l'année de chasse du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, 158 sangliers ont été testés à la recherche de la PPA au laboratoire national de référence (Institut de virologie et d'immunologie, IVI, Mittelhäusern) dans le cadre du programme de détection précoce. Tous les résultats des analyses se sont révélés négatifs. Les échantillons provenaient d'animaux accidentés (43,6 %), trouvés morts (30,2 %) et abattus dans le cadre de tirs sanitaires (11,7 %). De plus, 21 échantillons issus de sangliers en bonne santé tirés durant la chasse normale ont été envoyés mais n'ont pas été pris en considération dans l'évaluation. Une fois de plus, la majorité des analyses ont été réalisées durant les mois d'automne et d'hiver, et ont concerné presque à parts égales des subadultes et adultes (23 %), et des juvéniles (bêtes rousses et marcassins en livrée ; 26 %). La répartition géographique des animaux testés correspond bien à la répartition géographique de la population de sangliers en Suisse.

À la lumière des résultats, on peut partir du principe que la population suisse de sangliers est actuellement indemne de PPA. Il n'en reste pas moins que, en raison de la situation dynamique dans d'autres pays européens et du risque permanent d'introduction de cette maladie en Suisse, le programme de détection précoce doit être poursuivi, et ce de manière très intensive. Le Tessin fait actuellement l'objet d'une attention particulière compte tenu des cas de PPA dans le nord de l'Italie. Il convient toutefois de s'assurer, dans tous les cantons, que le nombre d'analyses effectuées correspond à la densité de la population de sangliers qui s'y trouve, afin de garantir une détection précoce de la PPA. Pour y parvenir, une bonne collaboration est essentielle entre chasseurs, gardes-faune, administrations de la chasse et autorités vétérinaires cantonales.

2 Objectifs de la détection précoce de la PPA chez les sangliers

Deux raisons distinctes peuvent expliquer l'apparition de la PPA dans des régions non infectées : a) la propagation relativement lente et continue de la maladie due aux mouvements naturels de la population des sangliers et b) les déplacements soudains d'animaux, au départ limités dans l'espace, induits par l'activité humaine, parfois sur de longues distances.

La détection précoce de la PPA est la clé pour contrer efficacement l'épizootie. Plus la PPA est détectée tôt, moins la surface touchée sera grande. Plus la zone est étendue, plus il est difficile d'éradiquer l'épizootie.

De l'avis des experts ^{2,3}, deux principes sous-tendent la conception d'un programme de détection précoce de la PPA :

- 1) le nombre escompté de cadavres de sangliers annoncés et analysés devrait représenter 1 % du taux de pertes total (sangliers tirés à la chasse et sangliers périés hors animaux tués sur la route), et
- 2) tous les sangliers trouvés morts (y c. animaux accidentés) devraient être soumis à un dépistage de la PPA.

² [Früherkennung der Afrikanischen Schweinepest in einer Wildschweinpopulation: Ein Rheinland-Pfälzisches Szenario \(rlp.de\)](#)

³ [ASF - EUVET mission - France & Italy \(PAFF meeting October 2023\)](#)

Le programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers en Suisse vise donc à repérer immédiatement l'apparition de la maladie afin de pouvoir prendre des mesures à un stade précoce pour combattre la maladie et éviter qu'elle ne se propage.

C'est pourquoi, depuis avril 2018, dans toute la Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein, les animaux trouvés morts, accidentés et ayant fait l'objet de tirs sanitaires car ils présentaient des signes de maladie sont soumis tout au long de l'année à un dépistage de la PPA⁴.

3 Organisation et réalisation

Les services vétérinaires cantonaux sont responsables de l'application du programme national de détection précoce de la PPA chez les sangliers. Ils l'organisent et le mettent en œuvre en étroite collaboration avec les administrations responsables de la chasse. Dans la majorité des cantons, ce sont les gardes-faune qui effectuent tout ou partie des prélèvements directement à l'endroit où les sangliers sont retrouvés morts et, dans certains cantons, (aussi) par la suite, dans un laboratoire d'analyse central. Seuls quelques rares cantons prévoient le prélèvement par les chasseurs directement sur le lieu de découverte de l'animal, par les vétérinaires officiels ou par des collaborateurs du centre d'équarrissage local.

Les échantillons prélevés dans le cadre de ce programme sont soumis à des tests de sérologie et de génétique moléculaire à l'égard de la PPA au laboratoire national de référence pour les épizooties hautement contagieuses, à savoir l'IVI, à Mittelhäusern. L'IVI réalise en parallèle des tests de génétique moléculaire visant à exclure la peste porcine classique.

4 Résultats

Au cours de l'année de chasse écoulée, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, 179 échantillons ont été analysés au laboratoire national de référence pour la PPA. Selon les indications figurant sur les demandes d'analyse, 21 échantillons provenaient d'animaux en bonne santé tirés durant la chasse normale. Ceux-ci n'ont pas été pris en considération (total n = 158). Pour l'année sous revue, le nombre d'animaux examinés de la population cible – à savoir les sangliers trouvés morts, accidentés ou tirés pour cause de maladie – est une nouvelle fois moindre par rapport aux années précédentes (voir figure 1).

Durant la période sous revue, tous les échantillons analysés se sont révélés négatifs à la PPA.

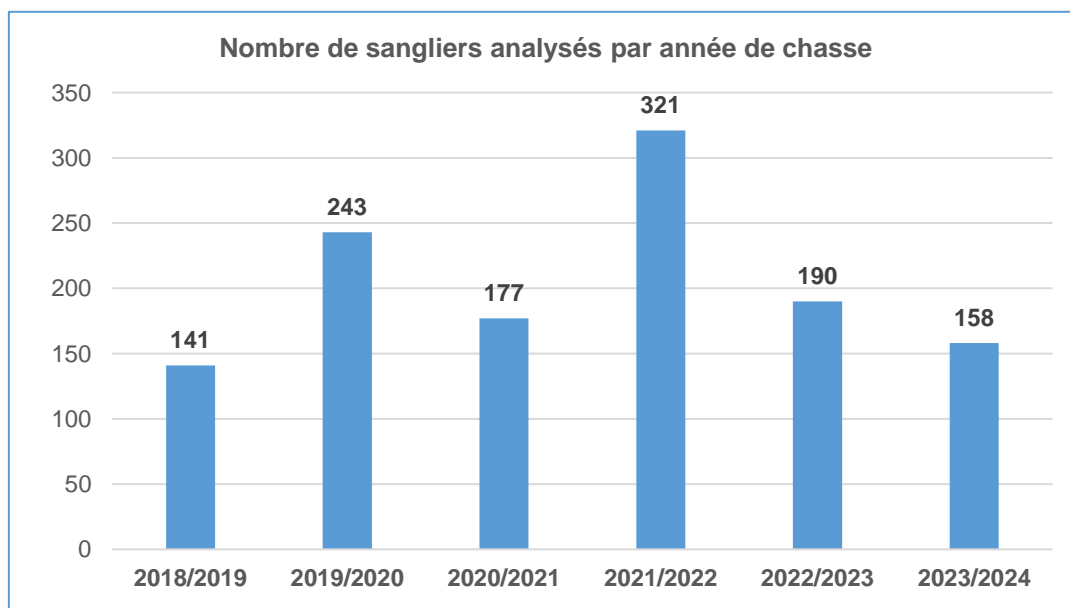
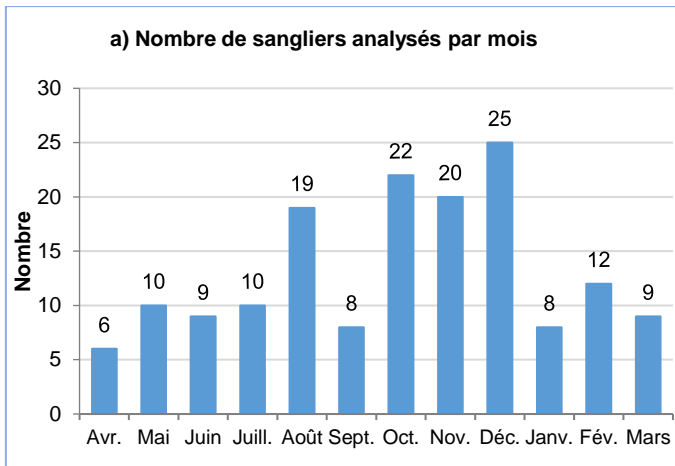


Figure 1 : nombre de sangliers analysés par année de chasse depuis le lancement du programme de détection précoce de la PPA.

⁴ Vous trouverez de plus amples informations sur le programme sur le [site internet de l'OSAV](#) (détails : [informations sur le programme](#)).



La **figure 2a)** montre le nombre de sangliers analysés au fil de l'année. Durant l'année sous revue, on observe un pic en août et un autre pendant les mois d'automne et d'hiver.

La **figure 2b)** montre que la hausse du nombre de sangliers analysés en août est due à la fois au nombre plus élevé d'animaux accidentés et à celui d'animaux trouvés morts. Entre octobre et décembre, les analyses ont principalement été effectuées sur des sangliers accidentés.

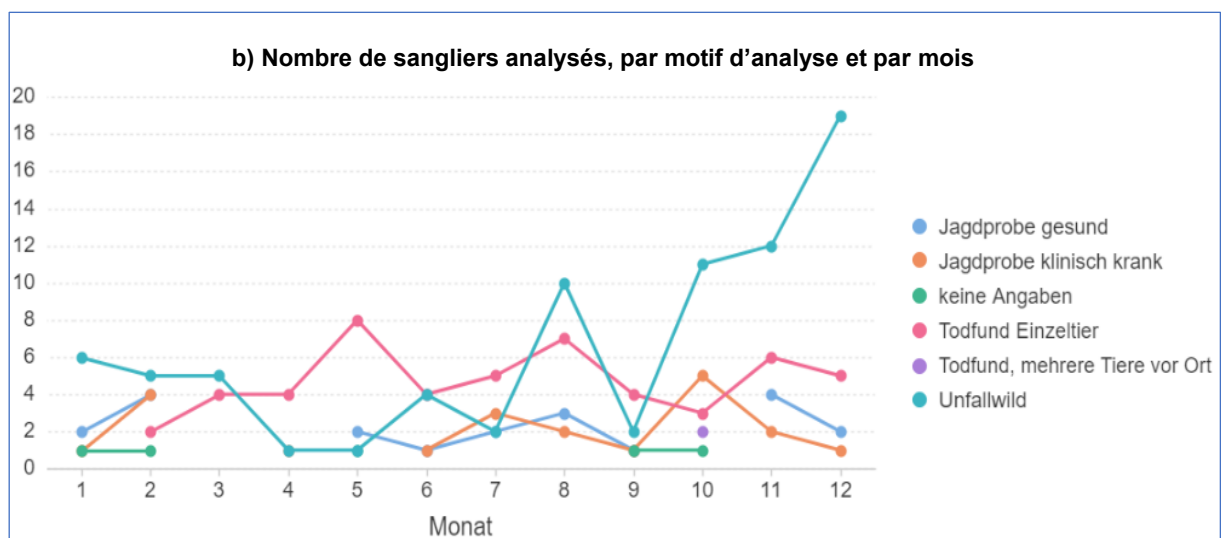


Figure 2 : nombre de sangliers analysés par mois entre avril 2023 et mars 2024 (a), en fonction du motif d'analyse et par mois au fil de l'année (b).

Le risque d'accident augmente considérablement en automne. À cette période, les animaux sauvages traversent régulièrement les axes routiers, en quête de nourriture afin de se constituer des réserves de graisse pour l'hiver.

4.1 Répartition par motif d'analyse et catégorie d'âge

Comme lors des années de chasse précédentes, ce sont les sangliers accidentés qui ont le plus souvent fait l'objet d'analyses au cours de la période sous revue 2023/24 (43,6 %). Viennent ensuite les échantillons de sangliers trouvés morts (30,2 % ; animaux isolés et plusieurs animaux au même endroit) ; les tirs sanitaires représentent la part la plus faible (env. 11,1 %). Pour 5 échantillons, aucun motif d'analyse n'avait été indiqué. Les 21 échantillons issus de la chasse normale dans les cantons de BE (12), ZH (2) ainsi que BL, JU, SH, TG et VD (chacun 1) ont été mentionnés par souci d'exhaustivité, mais n'ont pas été inclus dans l'évaluation globale (figures 3a et 3b).

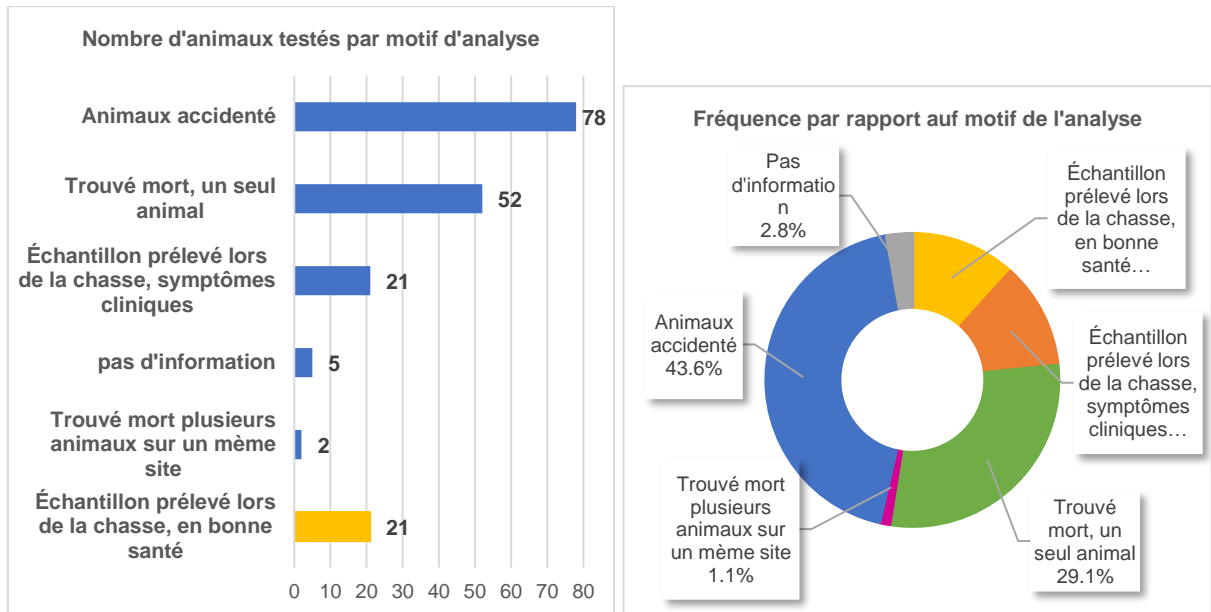


Figure 3 : nombre (a) et pourcentage (b) d'animaux analysés par motif d'analyse entre avril 2023 et mars 2024

Durant l'année sous revue, la répartition des échantillons entre les quatre classes d'âge était relativement équilibrée (un quart dans chaque classe), la part des très jeunes animaux (marcassins en livrée) étant légèrement moins représentée (figures 4a et 4b).

Tableau 1 : répartition des sangliers par classe d'âge

Désignation	Couleur du pelage	Poids	Âge en mois
Marcassin (en livrée)	en livrée	< 20 kg	Jusqu'à 6 mois environ
Jeune (bête rousse)	roux	20-40 kg	entre 6 et 12
Subadulte (bête de compagnie)	brun foncé / noir	40-60 kg	12-24
Adulte	noir ou gris	> 60 kg	> 24

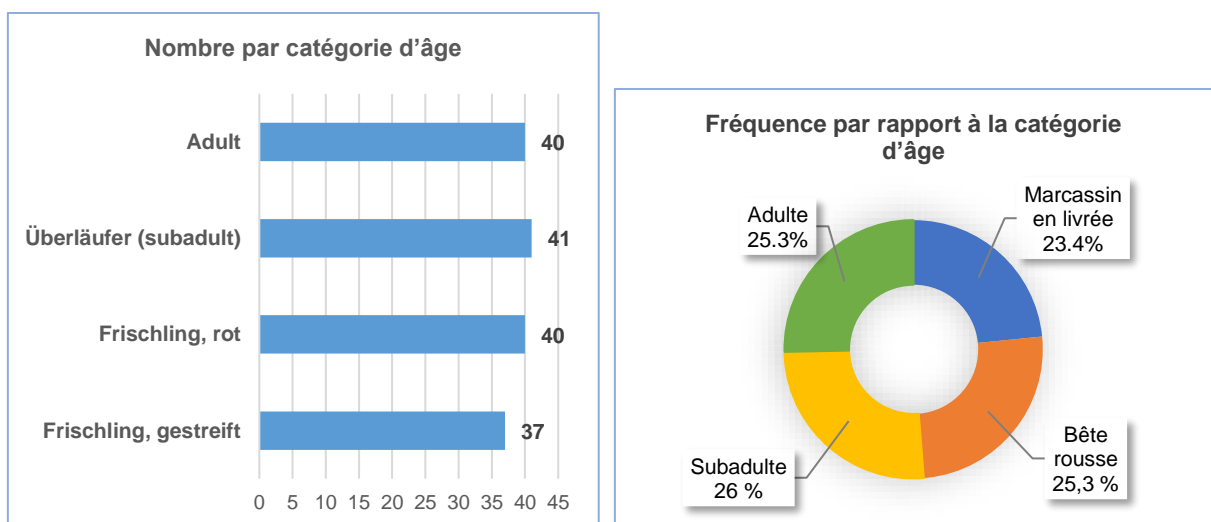


Figure 4 : nombre et pourcentage d'animaux analysés par classe d'âge entre avril 2023 et mars 2024

4.2 Répartition géographique des sangliers trouvés

Durant l'année de chasse écoulée, 13 cantons ont soumis des sangliers à un dépistage de la PPA ; il s'agissait le plus souvent des cantons de Zurich, de Thurgovie, de Berne et du Tessin et, en Suisse romande, des cantons de Vaud et de Genève (Figure 5a). Ce sont donc 2 cantons de moins qui ont soumis des échantillons par rapport à l'année de chasse 2022/2023 (15 cantons). La figure 5b montre le pourcentage de cantons ayant soumis des échantillons par année de chasse depuis le lancement du programme de détection précoce de la PPA. En raison des cas de PPA mis en évidence au Piémont en 2022, le nombre d'analyses demandées par le Tessin dans le cadre du programme de détection précoce s'est considérablement accru depuis l'année de chasse 2022/2023. Les échantillons soumis ont aussi augmenté dans les cantons de Berne et de Thurgovie ces dernières années. Zurich reste en tête du classement. Alors que le canton de Vaud s'était démarqué par un taux d'analyses très élevé en 2018/2019, ses chiffres sont sur le recul ces dernières années. On remarque le même phénomène, à un niveau moindre toutefois, dans le canton de Soleure. Dans les cantons de Fribourg et du Valais également, le nombre d'analyses a baissé par rapport aux années précédentes.

Quant à la répartition géographique, durant l'année sous revue, la plupart des analyses ont été réalisées dans le nord-est de la Suisse et à l'ouest, le long de l'Arc jurassien, ainsi qu'au Tessin (figure 6). Dans le canton de Berne, les échantillons provenaient surtout du Jura bernois et du Seeland. Cette répartition reflète assez bien les densités de populations de sangliers en Suisse, puisque c'est dans le nord du pays, le long du Jura et dans le sud du Tessin qu'elles sont les plus fortes, tandis qu'elles sont plutôt faibles sur le Plateau et en Suisse centrale (figure 7). Cela explique pourquoi certains cantons n'ont de nouveau pas envoyé d'échantillons, ou très peu, pour analyse.

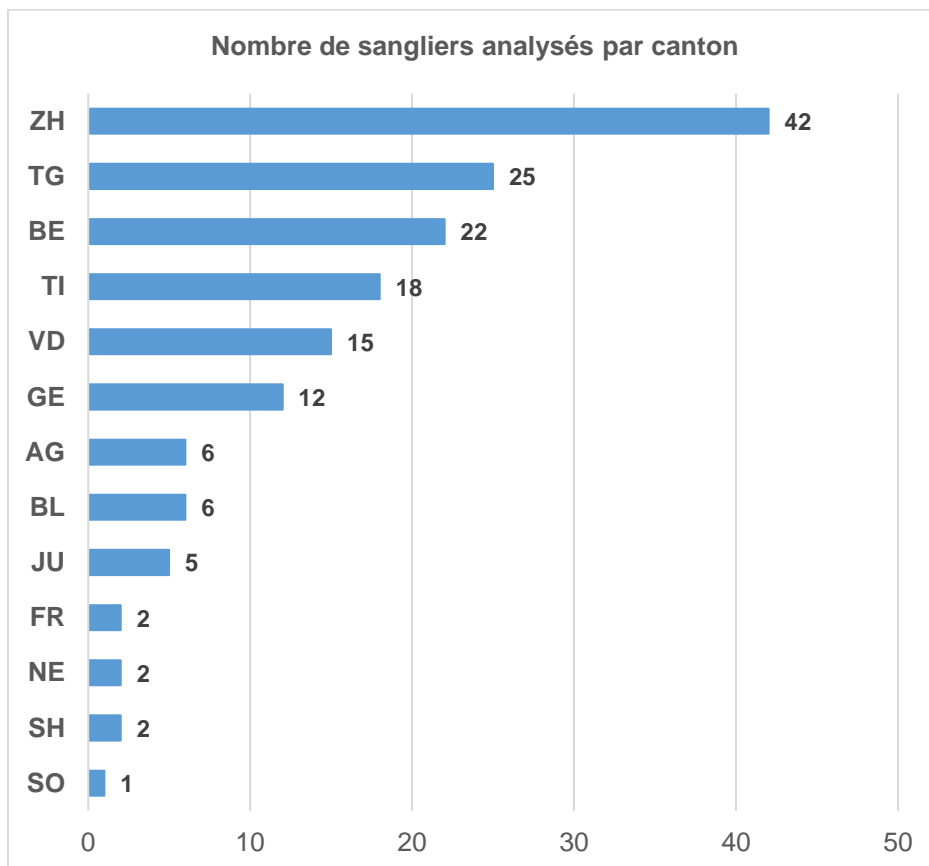


Figure 5a : nombre de sangliers analysés par canton du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Les cantons qui ne sont pas représentés (AI, AR, BS, GL, FL, LU, NW, OW, SG, SZ, UR, ZG) n'ont pas envoyé d'échantillons.

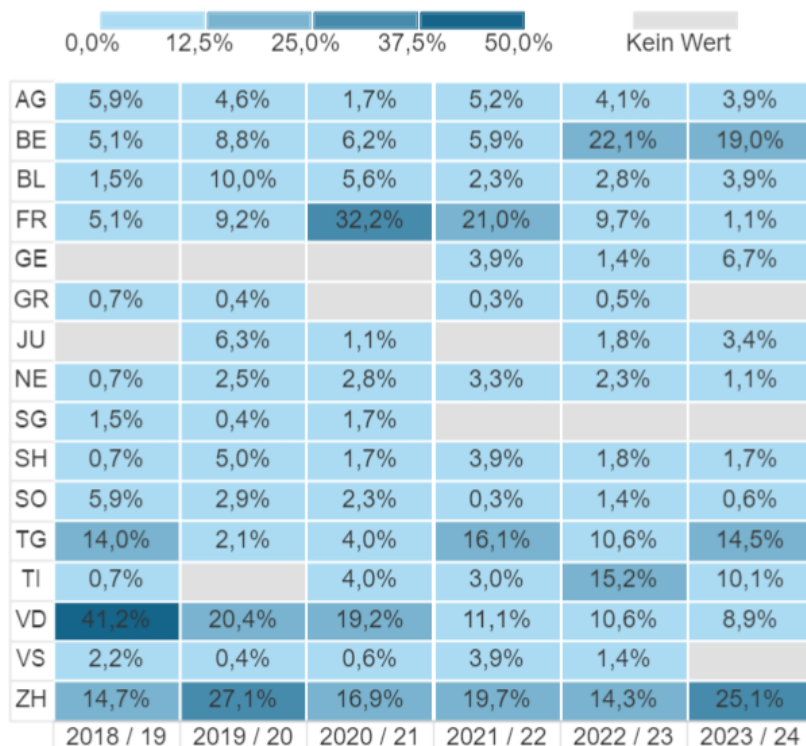


Figure 5b : part des cantons en fonction du nombre d'échantillons soumis et par année de chasse

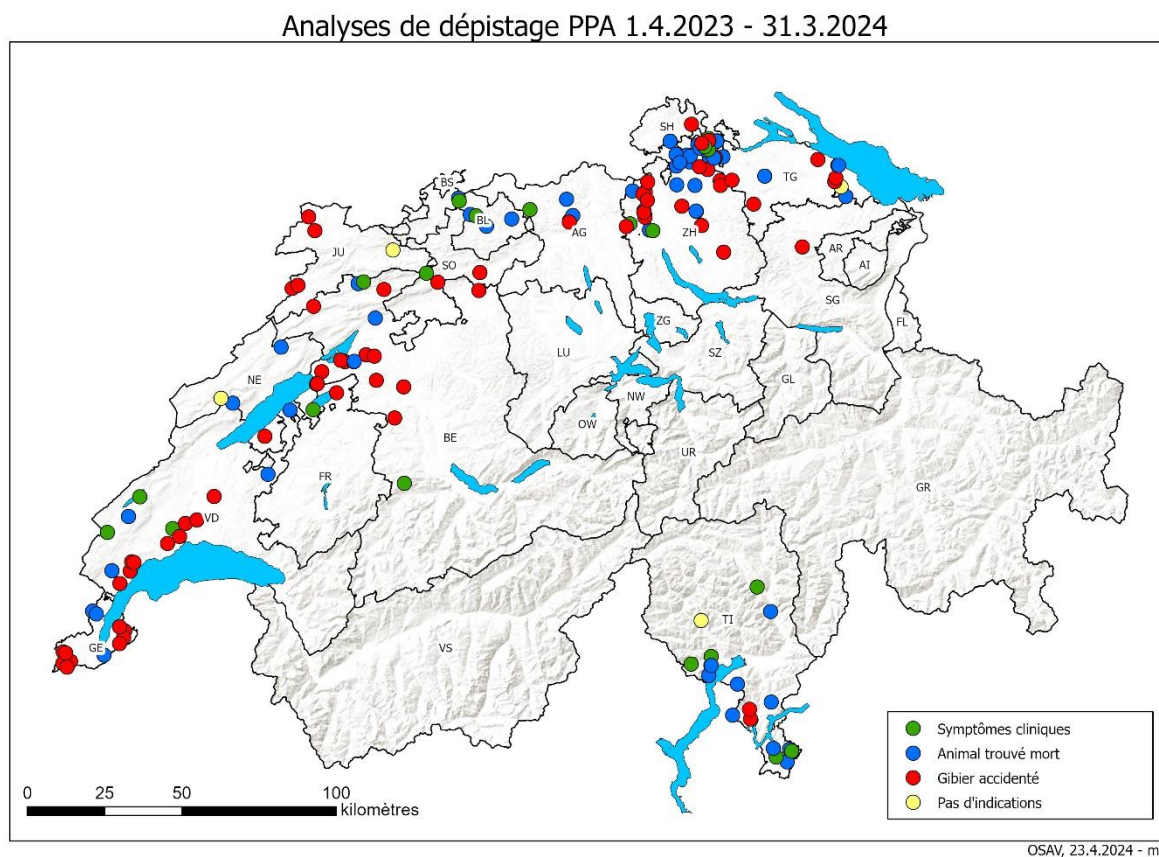


Figure 6 : répartition géographique des lieux où ont été trouvés les sangliers selon le motif d'analyse, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

catégorie.

Il va de soi que ces chiffres ne sont qu'une estimation servant à évaluer les analyses demandées par les différents cantons. Il faut toutefois garder à l'esprit que même les annonces dans les statistiques annuelles de la chasse ne sont qu'une expression des activités sur le terrain et qu'elles ne permettent pas nécessairement de tirer des conclusions quant à la taille réelle de la population.

Les tirs sanitaires d'animaux malades ou affaiblis ne sont pas saisis séparément dans les statistiques fédérales de la chasse, mais sont inclus dans le nombre total de tirs. C'est pourquoi leur nombre précis n'est pas connu. Avec près de 12 % du nombre total d'échantillons, la part des tirs sanitaires durant la période sous revue 2023/24 est à peu près au même niveau que l'année passée, mais toutefois largement inférieure à la part enregistrée les années antérieures à 2022. On suppose que le fait de considérer un animal comme « faible ou malade » est interprété de façon plus ou moins stricte. Il n'en reste pas moins important que, outre les animaux trouvés morts, tous les tirs sanitaires soient si possible échantillonnés et analysés dans le cadre du programme de détection précoce, car les sangliers de ces deux catégories jouent un rôle central dans la détection précoce d'une introduction de la PPA.

5.2 Évaluation rétrospective du programme de détection précoce sur la base des statistiques de la chasse et des analyses effectuées pendant l'année de chasse 2023/24

Les statistiques de la chasse étant désormais connues pour 2022/2023, il est possible de comparer directement le nombre de sangliers périés annoncés et le nombre de sangliers analysés. Les **données** suivantes sont disponibles :

- Sangliers tirés dans toute la Suisse : 7974
- Sangliers périés toutes catégories confondues : 677 (dont accidents de la circulation : 469 ; autres : 208)
- Analyses : sangliers accidentés : 95, animaux trouvés morts : 57, tirs sanitaires : 33 échantillons)

Règle 1 : le nombre escompté de cadavres trouvés/analysés (sangliers trouvés morts sans les sangliers accidentés) devrait représenter au moins 1 % des pertes (tirs et animaux périés).

Pour un **taux de pertes de 8651 sangliers**, 87 animaux trouvés morts devraient être analysés.

- ⇒ Dans les faits, seuls 57 sangliers ont été analysés après avoir été retrouvés morts (0,65 %).
- ⇒ Si l'on inclut les tirs sanitaires dans l'évaluation, on peut considérer que la règle est respectée (90 animaux en tout).

Règle 2 : tous les sangliers trouvés morts/annoncés (y c. animaux accidentés) devraient être soumis à un dépistage de la PPA.

- ⇒ Sur les 677 cas de sangliers périés annoncés pendant l'année de chasse 2022/2023, seuls 23 % des cadavres ont été soumis à un dépistage de la PPA.
- ⇒ Pour les animaux victimes d'un accident de la route, 20 % des cas annoncés ont aussi été envoyés au laboratoire pour analyse.
- ⇒ Si l'on rapporte strictement les analyses de sangliers trouvés morts aux cas annoncés dans la catégorie des sangliers morts de maladie, de vieillesse, de faiblesse ou d'autres causes non identifiables (99 annonces), la plupart des animaux de cette catégorie (57 %) ont été analysés.

Chaque canton peut évaluer sa situation en termes d'annonces et d'analyses (voir figure 10, p. 12) en se basant sur les données suivantes : pertes par canton, sangliers victimes d'accidents de la route recensés dans les statistiques, sangliers périés annoncés hormis animaux accidentés et animaux trouvés morts analysés. S'y ajoutent les tirs sanitaires par canton.

6 Conclusions

Il est essentiel de mener un programme de détection précoce de la PPA chez les sangliers de façon continue afin de se préparer à une éventuelle apparition de l'épizootie. Le monitoring des animaux périés a eu lieu pour la 6^e année de chasse consécutive.

Tous les résultats d'analyse de dépistage de la PPA étaient négatifs !

- À la lumière des résultats disponibles, on peut supposer que la population suisse de sangliers est actuellement exempte de PPA.
- Dans les cheptels de porcs domestiques aussi, toutes les analyses réalisées en Suisse en vue du dépistage de la PPA pendant l'année 2023 et jusqu'au mois de mars 2024 compris se sont révélées négatives (dépistage de routine depuis 2018 sur des porcs autopsiés dans le cadre du programme *PathoPig*⁵ et examens d'exclusion⁶).

La répartition géographique des échantillons et la répartition régionale des sangliers en Suisse se recourent.

- Durant l'année sous revue, les régions du nord de la Suisse (ZH, TG) ont enregistré le nombre d'analyses le plus élevé. Compte tenu de la situation au nord de l'Italie, le Tessin a multiplié les analyses ces deux dernières années. La vigilance est également de mise dans les régions de l'Arc jurassien à l'ouest (BE, VD) où les sangliers sont nombreux.
- Dans certains autres cantons, il faudrait cependant analyser nettement plus d'échantillons par rapport au nombre de tirs, afin de détecter à temps une introduction de la PPA dans la population de sangliers (figure 10).

Ne pas analyser les sangliers tirés en bonne santé dans le cadre de la détection précoce.

- Au cours de l'année sous revue 2023/24, 179 échantillons ont été envoyés à l'IVI à des fins de dépistage de la PPA, mais 21 d'entre eux, issus d'animaux en bonne santé tirés durant la chasse normale, n'ont pas été pris en considération dans l'évaluation. Ils n'apportent en effet aucune plus-value au programme – basé sur les risques – dans un pays indemne de la maladie. Les échantillons de sangliers tirés en bonne santé ne devraient pas être analysés dans le cadre de la détection précoce.

Faire un test de dépistage de la PPA sur tous les sangliers trouvés morts.

Il est essentiel d'analyser les sangliers pérus pour garantir une prévention efficace de la PPA. La détection précoce d'un virus peut être décisive dans la lutte contre l'épizootie. Plus la détection du virus est tardive, plus il peut se propager et plus les chances de le maîtriser sont compromises.

- Chaque année jusqu'ici, seul 22 à 35 % des animaux pérus en Suisse recensés dans les statistiques de la chasse ont été soumis à analyse.
- Il convient de noter que la détection du génome du virus de la PPA est également possible lorsque le cadavre est en état de décomposition avancée. L'écouvillon fourni avec le kit peut également être trempé dans le fluide tissulaire sanguin ou, s'il n'y a plus d'organes, le sternum ou les os longs peuvent être envoyés à l'IVI. **L'état du cadavre n'est donc pas une raison pour ne pas prélever d'échantillons sur le sanglier mort !**

Ne pas oublier d'analyser les sangliers abattus dans le cadre de tirs sanitaires

Les animaux malades tirés ou ceux présentant des signes pathologiques à l'éviscération doivent absolument être envoyés à l'IVI pour dépistage de la PPA. Si l'on définit strictement les tirs sanitaires en rapport avec la faiblesse ou la maladie, les échantillons correspondants analysés peuvent, à des fins d'évaluations comparatives, être inclus dans le nombre d'animaux trouvés morts.

Chasseurs, gardes-faune, administrations de la chasse et autorités vétérinaires cantonales

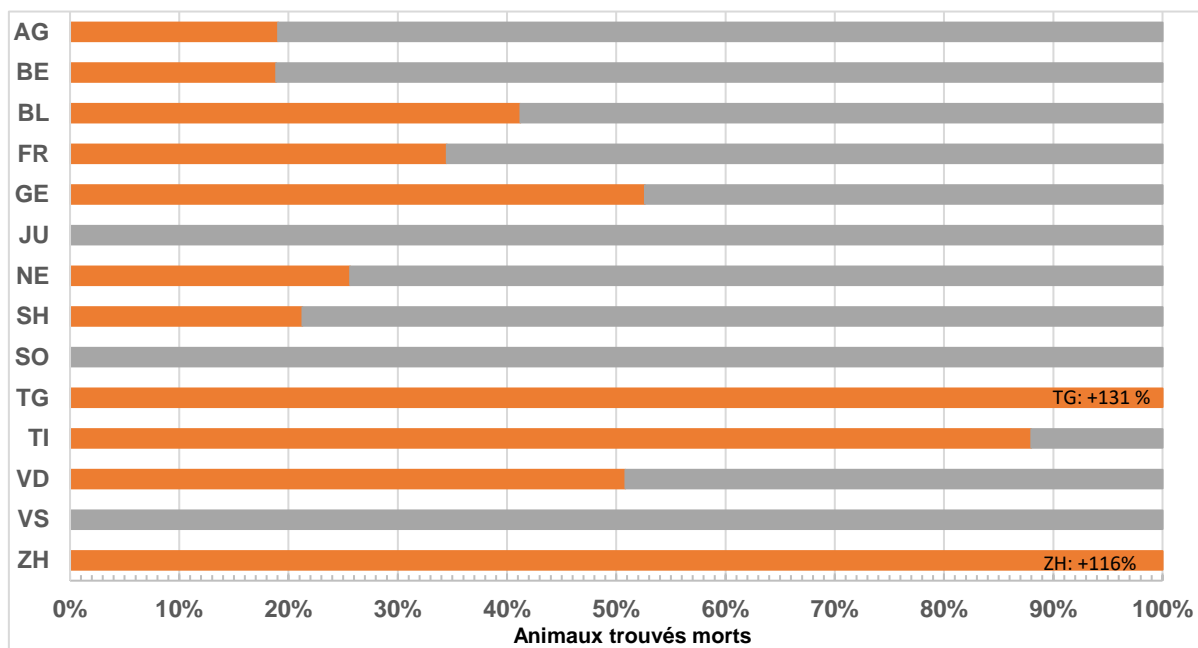
Il est essentiel que les personnes chargées de prélever les échantillons sur le terrain soient conscientes de l'importance d'annoncer les animaux pérus et de l'utilité du programme de détection précoce comme moyen de prévention. Une bonne communication et la collaboration entre les autorités et les personnes responsables sont cruciales.

⁵ De plus amples informations et le rapport annuel sont disponibles sur la [page PathoPig](#)

⁶ Voir les résultats mensuels des analyses publiés dans les [Bulletins Radar](#).

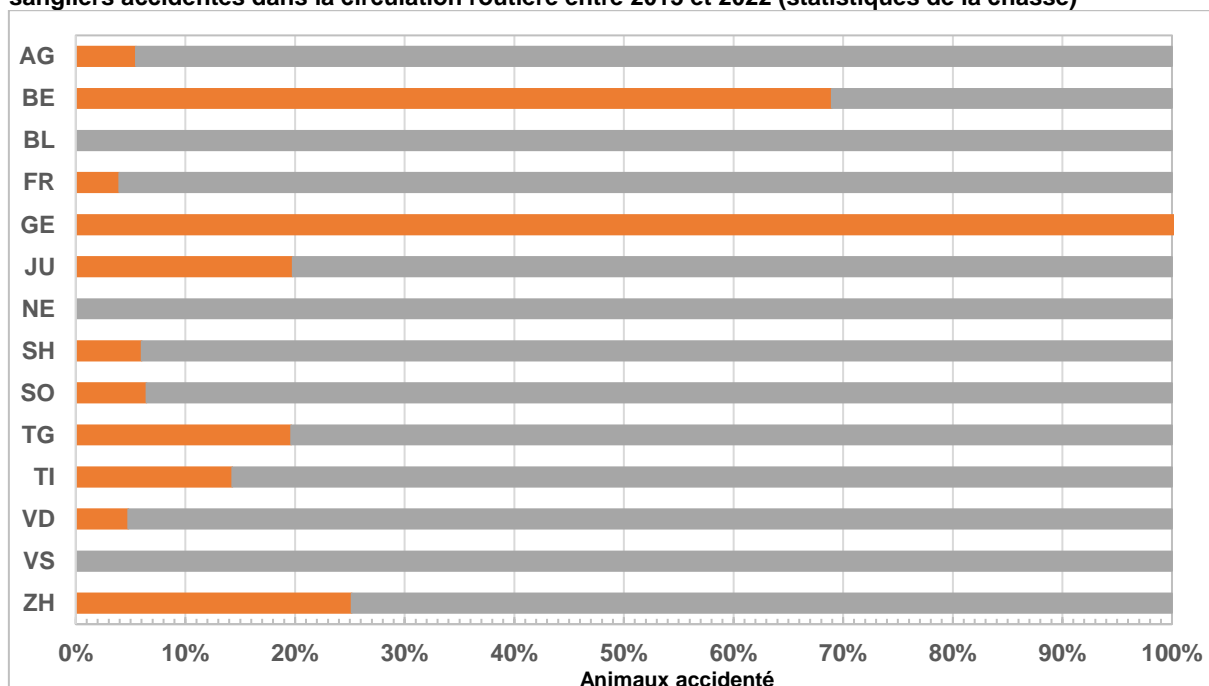
Annexe

Figure 8 : part d'échantillons analysés de sangliers trouvés morts au cours de l'année de chasse 2023/24 par rapport à la valeur moyenne des sangliers pérus pour cause de maladie, faiblesse, etc. selon les statistiques de la chasse 2013-2022

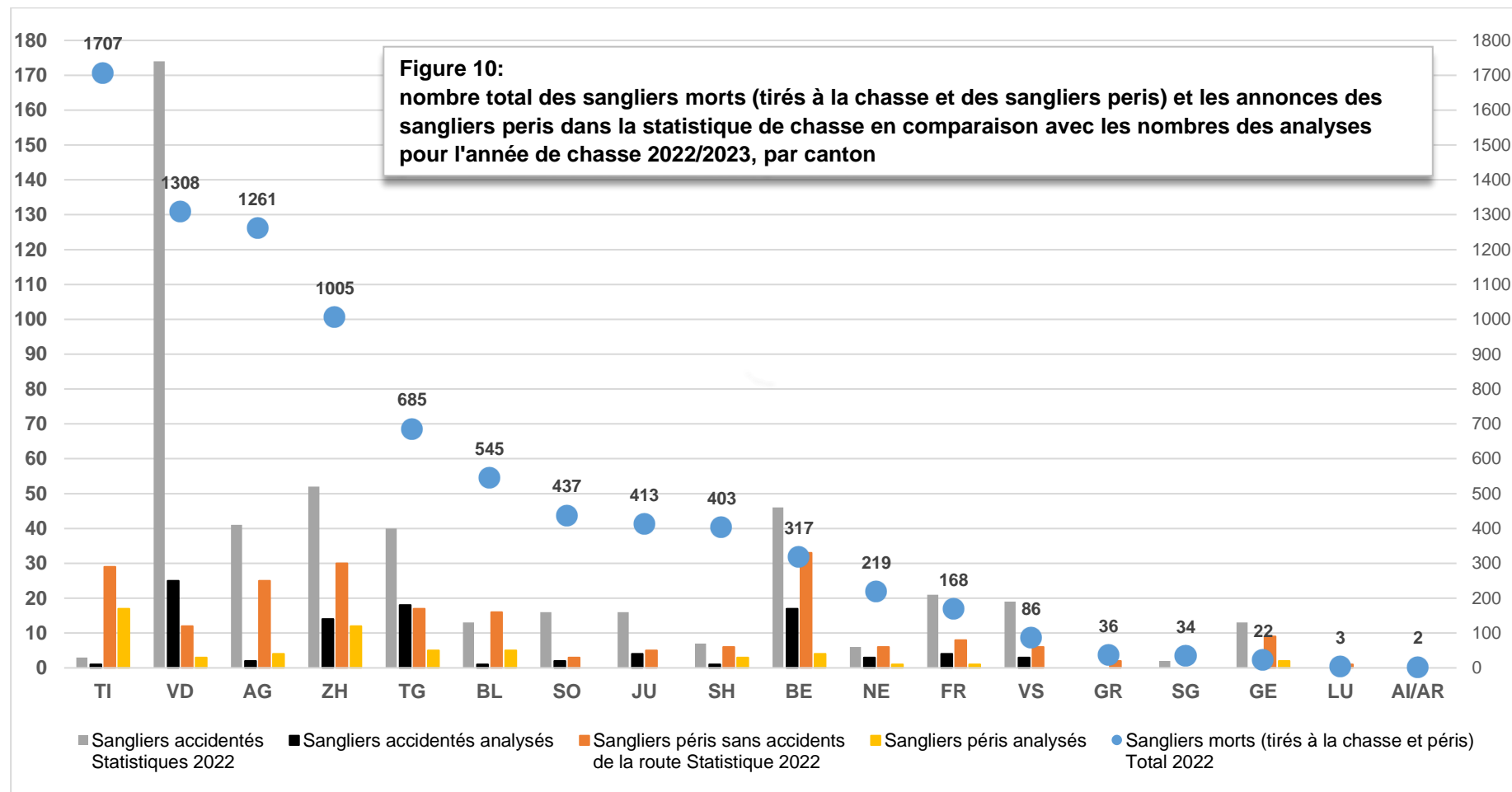


En chiffres	AG	BE	BL	FR	GE	JU	NE	SH	SO	TG	TI	VD	VS	ZH
Nombre d'animaux trouvés morts 2023/24 détection précoce PPA	2	2	4	1	1	0	1	1	0	8	11	3	0	20
Moyenne statistiques de la chasse (2013-2022)	14	10	11	3	2	4	4	5	6	7	12	6	3	18

Figure 9 : part d'échantillons analysés de sangliers accidentés (2023/24) par rapport à la moyenne des sangliers accidentés dans la circulation routière entre 2013 et 2022 (statistiques de la chasse)



En chiffres	AG	BE	BL	FR	GE	JU	NE	SH	SO	TG	TI	VD	VS	ZH
Nombre d'animaux accidentés 2023/24 détection précoce PPA	3	18	0	1	11	4	0	1	1	11	1	8	0	19
Moyenne statistiques de la chasse (2013-2022)	57	24	16	25	10	22	7	20	16	61	9	162	13	80



En chiffres	TI	VD	AG	ZH	TG	BL	SO	JU	SH	BE	NE	FR	VS	GR	SG	GE	LU	AI/AR
Pertes totales 2022/2023	1707	1308	1261	1005	685	545	437	413	403	317	219	168	86	36	34	22	2	2
Annonces de sangliers accidentés selon statistiques de la chasse	3	174	41	52	40	13	16	16	7	46	6	21	19	0	2	13	0	0
Sangliers accidentés analysés	1	25	2	14	18	1	2	4	1	17	3	4	3	0	0	0	0	0
Annonces de sangliers périés selon statistiques de la chasse	29	12	25	30	17	16	3	5	6	33	6	8	6	2	0	9	1	0
Animaux trouvés morts analysés	17	3	4	12	5	5	0	0	3	4	1	1	0	0	0	2	0	0
Animaux chassés, malades (tirs sanitaires) ; (non représentés)	9	1	1	5	2	0	0	0	0	3	1	9	1	1	0	0	0	0